



Réf.: ER048-E25

Sixième appel d'offres photovoltaïque lancé en 2024

Aperçu sur le concept et le déroulement de l'appel d'offres

Un cahier des charges portant sur la réalisation et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque, situées au Luxembourg, a été publié le 19 juillet 2024. Celui-ci a différencié entre cinq lots : terrains industriels > 500 kW et ≤ 20 MW (lot 1); toitures de bâtiments > 200 kW et ≤ 500 kW (lot 2) ; toitures de bâtiments > 500 kW et ≤ 5 MW (lot 3) ; « innovant » sur un Bâtiment : toitures avec modules légers, modules en façade (lot 4 ; subdivisé en un sous-lot 4a (> 200 kWc et ≤ 500 kWc) et un sous-lot 4b (> 500 kWc et ≤ 3 MW)) ; ombrières et bassins d'eau > 30 kW et ≤ 3 MW (lot 5).

La période de candidature était de 4 mois, jusqu'au 29 novembre 2024 à 12.00 heures. Le classement des offres reçues dans le délai imparti, et non éliminées en vertu d'un non-respect des dispositions du cahier des charges, est effectué comme suit :

- par rémunération de référence croissante; cette référence doit être inférieure ou égale à la rémunération plafond pour le lot concerné (Lot 1: 85 €/MWh, Lot 2: 105 €/MWh, Lot 3: 100 €/MWh, Lot 4a: 130 €/MWh, Lot 4b: 125 €/MWh, Lot 5: 150 €/MWh).
- en cas d'égalité de la rémunération de référence, par puissance croissante;
- en cas d'égalité de la rémunération de référence et de la puissance, par tirage au sort entre les dossiers ex-æquo.

Pour chaque lot, le ministère retient les offres dans l'ordre croissant du classement obtenu par la méthode décrite, jusqu'à ce que la dernière offre considérée permette d'atteindre le volume maximal à rémunérer ou, le cas échéant, de le dépasser au maximum de 20%, selon les dispositions de l'article 5 du cahier des charges. Le même article a prévu de pouvoir transférer des capacités non-attribuées entre les lots, le cas échéant.

En 2024, pour la première fois, deux appels d'offres ont été lancés simultanément : l'un moyennant aide au fonctionnement, l'autre moyennant aide à l'investissement. Les entreprises avaient ainsi le choix entre les deux formes d'aides et pouvaient choisir quel appel d'offres était le mieux adapté à leur situation spécifique. Le résultat en termes de puissance attribuée a été de 13,65 MW pour l'appel d'offres moyennant aide à l'investissement.

La remise d'une offre vaut engagement du soumissionnaire à respecter l'ensemble des obligations de toute nature figurant au cahier des charges en cas de sélection de son offre. Le cahier des charges a été envoyé par courrier électronique à toute partie qui en faisait la demande. Des questions relatives à l'appel d'offres ont pu être adressées au ministère jusqu'à un mois avant la date limite de dépôt des offres. Le document « Q&R » a été envoyé lors de



chaque mise à jour à toutes les parties qui avaient demandé le cahier des charges. D'éventuelles modifications du cahier des charges, non substantielles ou allant dans le sens d'un allègement de la procédure, peuvent également être portées à la connaissance des parties s'étant manifestées pour recevoir le cahier des charges.

Les soumissionnaires retenus bénéficient d'un contrat de prime de marché sur une période de 15 ans pour l'injection de l'électricité produite, établi selon les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables et les modalités précisées au chapitre 8 du cahier des charges. Le contrat y relatif doit être conforme à un contrat-type à établir par le gestionnaire de réseau concerné qui doit être approuvé par le régulateur préalablement à la conclusion.

Le fait pour un soumissionnaire d'être retenu dans le cadre de l'appel d'offres ne préjuge en rien du bon aboutissement des procédures administratives qu'il lui appartient de conduire. Les coûts de raccordement sont à la charge du soumissionnaire retenu. Le soumissionnaire a été encouragé à faire une demande de pré-étude de raccordement auprès du gestionnaire de réseau concerné, ainsi que des autorisations à solliciter, en amont de sa candidature.

Le soumissionnaire dont l'offre a été retenue met en service la centrale dans les conditions du cahier des charges et la réalise conformément aux éléments du dossier de candidature. Les possibilités et modalités de modification sont indiquées dans le cahier des charges. En outre, le soumissionnaire retenu s'engage à ce que la première injection de la centrale intervienne dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution. Si la première injection intervient dans un délai supérieur à 18 mois (et avant 24 mois) à compter de la date d'attribution, le soumissionnaire se voit imposer une pénalité.

Ci-après le résumé des résultats (sept offres ont été éliminées) :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4a	Lot 4b	Lot 5
Rémunération de référence maximale (€/MWh)	85	105	100	130	125	150
Moyenne pondérée de la rémunération des offres retenues (€/MWh)	84,4	102,35	95	129,98	-	148,36
Moyenne pondérée totale (€/MWh)	107,78					

À titre de comparaison : moyenne pondérée totale des rémunérations de référence : de 112,18 €/MWh pour le 2^e appel d'offres, 109,31 €/MWh pour le troisième, 110,07 €/MWh pour le quatrième, 107,78 €/MWh pour le cinquième.

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
--	-------	-------	-------	-------	-------



Puissance à allouer (MW)	25	4	8	6 4a: 2 4b: 4	7
Puissance allouée (MW)	17,3	0,5	1,8	0,201	1.725
Puissance totale allouée (MW)	21,526 MW (\approx 43%) de 50 MW				

Prochains appels d'offres

Comme en 2024, il est prévu de lancer les prochains appels d'offres à nouveau simultanément, l'un moyennant contrat de prime de marché et l'autre moyennant aide à l'investissement, ceci avant l'été 2025.

ANNEXE I : les projets retenus du sixième appel d'offres

Lot 1 : Terrains industriels > 500 kW et \leq 20 MW :

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale
1.	HELIOVOS S.A.	Beidweiler 3A	Beidweiler	17,3 MWc
<i>(3 offres non conformes éliminées)</i>				

Lot 2 : Toitures de Bâtiments > 200 kW et \leq 500 kWc :

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale
1.	Administration communale de Rambrouch	Atelier technique	Rambrouch	0,205 MWc
2.	SUDenergie S.A.	Aquasud	Oberkorn	0,3 MWc
	<i>Offre éliminée (clause de compétitivité)</i>			0,499 MWc

Lot 3 : Toitures de Bâtiments > 500 kW et \leq 5 MW) :

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale
1.	Kronospan Luxembourg S.A.	Hochregallager und PB Dächer	Soleuvre	1,8 MWc



**Lot 4 : « innovant » sur un Bâtiment : toitures avec modules légers, modules en façade
(lot 4a : > 200 kWc et ≤ 500 kWc) :**

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale
1.	Demy-Solar SC	Innovative PV Demy Schandeler Keispelt	Keispelt	0,201 MWc

Aucune offre n'a été remise dans le lot 4b (> 500 kWc et ≤ 3 MW).

Lot 5 : Ombrières et Bassins d'eau > 500 kW et ≤ 3 MW :

Classement	Nom du soumissionnaire	Nom du projet	Localité	Puissance centrale
1.	Sudsolar Energy Invest 2 S.à r.l.	Parking Gansen	Differdange	0,95 MWc
2.	Sudsolar Energy Invest 2 S.à r.l.	Parking Neuwies	Differdange	0,3 MWc
3.	Sudsolar Energy Invest 2 S.à r.l.	Alusol 2	Dudelange	0,475 MWc
	<i>Offre éliminée (clause de compétitivité)</i>			0,062 MWc
	<i>Offre éliminée (clause de compétitivité)</i>			0,073 MWc
	<i>Offre éliminée (clause de compétitivité)</i>			0,065 MWc